

Le 9 décembre 2025

## NOTE DE SERVICE

**DESTINATAIRES :** Titulaires de permis de maison de retraite

**EXPÉDITRICE :** Michèle Sanborn, sous-ministre adjointe

Division des politiques, des programmes et des partenariats stratégiques pour les aînés et l'accessibilité

Ministère des Services aux aînés et de l'Accessibilité

**OBJET :** Fêtes 2025 – Rappel aux titulaires de permis de maison de retraite

---

À l'approche de la période des Fêtes, nous tenons à rappeler aux titulaires de permis certaines mesures recommandées visant à favoriser la sécurité et le bien-être du personnel et des résidents des maisons de retraite, ainsi que des membres de leurs familles. Nous prévoyons une hausse des cas d'infections causées par les virus respiratoires, comme la COVID-19, la grippe et le virus respiratoire syncytial (VRS). Afin d'aider à protéger les résidents et le personnel et à réduire le plus possible le risque d'éclosion, on encourage les titulaires de permis à adopter les mesures suivantes.

### Prévention et contrôle des infections (PCI)

Puisque les résidents participeront à un plus grand nombre de rassemblements sociaux et que les maisons recevront plus de visiteurs, on encourage les titulaires de permis de continuer de renforcer de façon proactive les mesures de PCI. Ces mesures comprennent les pratiques de base, telles que l'[hygiène des mains](#), l'[étiquette respiratoire](#), l'utilisation appropriée d'équipement de protection individuelle (EPI), y compris [Comment mettre et enlever l'EPI](#) et le devoir de nettoyer et de désinfecter fréquemment les espaces communs. Les titulaires de permis doivent s'assurer qu'un désinfectant pour les mains à base d'alcool non dilué, ou une autre forme de nettoyant offrant une protection équivalente contre la transmission de maladies infectieuses est accessible dans les espaces communs, comme l'exige le Règlement de l'Ontario 166/11 pris en application de la *Loi de 2010 sur les maisons de retraite*.

Comme l'explique le [Document d'orientation sur la COVID-19 du MSAA](#), les maisons de retraite telles qu'elles sont définies dans la *Loi de 2010 sur les maisons de retraite* doivent installer des affiches de dépistage passif à l'extérieur de la résidence (p. ex. des affiches aux entrées) qui visent à rappeler aux personnes de ne pas entrer si elles ont des symptômes. Même si le port du masque n'est pas obligatoire lorsqu'il n'y a pas d'éclosion dans la résidence, on recommande tout de même aux visiteurs d'en porter un s'ils ne sont pas des travailleurs de la santé.

Afin de soutenir davantage les efforts de PCI durant la période des Fêtes, on encourage les titulaires de permis à transmettre régulièrement des mises à jour aux résidents, à leurs familles et aux visiteurs, et à rappeler à toutes les personnes qui ne se sentent pas bien de rester à la maison. Les titulaires peuvent faire référence à la [fiche d'information pour les visiteurs](#) de Santé publique Ontario.

On invite également les titulaires de permis à consulter de nouveau la [note de service sur les préparatifs de l'automne](#) et le [webinaire](#) (en anglais seulement) de 2025 du MSA, qui contiennent une série de ressources visant à aider les maisons à se préparer et à intervenir en cas d'apparition d'un virus respiratoire durant la période des Fêtes.

Le personnel des maisons de retraite titulaires d'un permis qui veut obtenir davantage de conseils sur la mise en place de pratiques exemplaires en matière de PCI peut communiquer avec le [bureau de santé publique de sa région](#) ou son carrefour de PCI. Pour obtenir de l'aide afin de repérer le carrefour de PCI de sa région, veuillez écrire à l'adresse [IPACHubs@ontario.ca](mailto:IPACHubs@ontario.ca).

### **Vaccination et traitement antiviral**

L'un des meilleurs moyens de réduire le risque de maladie respiratoire grave consiste à demeurer à jour dans ses vaccins. En plus de l'exigence réglementation visant à promouvoir le vaccin contre la [grippe](#) en vertu de la *Loi de 2010 sur les maisons de retraite*, le fait de transmettre des renseignements sur les vaccins contre la [COVID-19](#) et le [VRS](#) peut aider à protéger les résidents. On encourage fortement les titulaires de permis à revoir la note de service envoyée au secteur des maisons de retraite le 28 novembre par le [médecin hygiéniste en chef de l'Ontario qui encourage la vaccination contre la grippe](#).

De plus, on encourage fortement les titulaires de permis à informer les résidents de la façon d'accéder aux tests de dépistage et aux traitements antiviraux auprès de leur fournisseur de soins de santé, s'il y a lieu, y compris le [Paxlovid et le Remdesivir](#) (contre la COVID-19) et [l'oseltamivir et le zanamivir](#) (contre la grippe), selon les liens indiqués ci-dessus.

### **Équipement de protection individuelle**

On recommande fortement aux titulaires de maintenir une quantité adéquate d'équipement de protection individuelle (EPI) et de vérifier leur date d'expiration régulièrement. Pour faciliter la planification et le suivi de vos stocks, les titulaires peuvent utiliser le [calculateur du taux d'utilisation des EPI](#) (en anglais seulement).

### **Préparation aux situations d'urgence**

On encourage les titulaires à revoir et à mettre à jour leurs plans de préparation en cas d'urgence, s'il y a lieu, afin d'être prêts s'il y a des perturbations liées à des événements

météorologiques extrêmes. Dans le cadre de ces préparatifs, les titulaires doivent s'assurer d'avoir une quantité suffisante de fournitures essentielles, comme la nourriture, l'eau, les médicaments et les sources d'énergie de secours, et d'y avoir accès pour soutenir les résidents et le personnel en cas de conditions météorologiques extrêmes. Les titulaires de permis doivent également revoir leurs plans de dotation en cas d'imprévus afin de prévoir suffisamment de main-d'œuvre pour assurer le maintien des services en cas d'éventuelle éclosion, situation d'urgence ou période achalandée des Fêtes.

Nous vous remercions de vos efforts soutenus visant à favoriser le bon fonctionnement des maisons de retraite de l'Ontario et à accorder la priorité à la sécurité et au bien-être des résidents et du personnel durant les Fêtes.

Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec la Direction des maisons de retraite à l'adresse [RHinquiries@ontario.ca](mailto:RHinquiries@ontario.ca).

Meilleures salutations,

*Original signé par*

Michèle Sanborn

Cc: Peter Kaftarian, sous-ministre, MSAA et MSLD  
Marsha Pinto, directrice, Direction des maisons de retraite, MSAA  
Dr Daniel Warshafsky, médecin hygiéniste en chef adjoint, Bureau du  
MHC Lucy Becker, PDG et régistratrice par intérim, Office de  
réglementation des maisons de retraite  
Cathy Hecimovich, chef de la direction, Ontario Retirement Communities  
Association  
Lisa Levin, chef de la direction, AdvantAge Ontario